



VALORISATION DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

L'apprentissage anticipé de la conduite ne prépare pas seulement aux épreuves du permis de conduire. Il permet :

- d'approfondir avec l'enseignant les comportements permettant de mieux prévoir les situations à risques
- d'apprendre à son rythme avec l'aide d'un accompagnateur
- d'acquérir une très forte expérience

Déroulement de la formation initiale :

une évaluation de départ (1h)

une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du « code »

une formation pratique (cours de conduite) de 20h au moins (13 heures en cas d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique).

Une fois l'épreuve de code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI). Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

Déroulement de la période de conduite accompagnée :

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur. Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 rendez-vous pédagogiques de 3h sont effectués.

Les avantages de l'apprentissage anticipée de la conduite:

L'assurance :

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1ère année diminuée de 50 %, suppression de la surprime la 2è année et s'il n'a occasionné aucun accident.

Une meilleure réussite :

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée. Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

La durée du permis probatoire :

La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

Moins d'accidents :

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité. Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

VALORISATION DE LA CONDUITE SUPERVISEE

La conduite supervisée permet d'acquérir de l'expérience et de la confiance en soi dans un délai court.

Déroulement de la formation :

À partir de 18 ans et suite à une formation initiale (réussite à l'épreuve du code théorique général et un minimum de 20h de conduite), l'enseignant autorise le candidat à opter pour la conduite supervisée en fonction de ses compétences et de ses comportements.

Pour cela un rendez-vous préalable est réalisé d'une durée minimal de 2h. Il consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant et l'accompagnateur. À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Pendant toute la période de conduite supervisée : le candidat ne doit pas franchir les frontières françaises et il doit apposer un disque « conduite accompagnée » à l'arrière gauche du véhicule.